

Nature des frais	Base conventionnelle CCN Transport (IDCC 16)		MTRL Garanties actuelles		Proposition APICIL au 1er janvier 2021		Nature des frais
<b>SOINS MEDICAUX COURANTS</b>							
	OPTAM CO	non OPTAM CO	OPTAM CO	non OPTAM CO	OPTAM CO	non OPTAM CO	
. Analyses médicales	100% BR		100% BR		100% BR		. Analyses médicales
. Auxiliaires médicaux	100% BR		250% BR		100% BR		. Auxiliaires médicaux
. Appareillages divers	100% BR		365% BR		100% BR		. Appareillages divers
. Actes de spécialités	100% BR	100% BR	370% BR	200% BR	125% BR	105% BR	. Actes de spécialités
. Consultations généralistes	100% BR	100% BR	250% BR	200% BR	125% BR	105% BR	. Consultations généralistes
. Consultations spécialistes	100% BR	100% BR	250% BR	200% BR	125% BR	105% BR	. Consultations spécialistes
. Radiographies	100% BR	100% BR	300% BR	200% BR	125% BR	105% BR	. Radiographies
. Pharmacie	100% BR		100% BR		100% BR		. Pharmacie
. Pharmacie, médicaments refusés SS	-		-		30 €/A/B		. Pharmacie, médicaments refusés SS
. Transport accepté Sécurité Sociale	115% BR		100% BR		125% BR		. Transport accepté Sécurité Sociale
<b>HOSPITALISATION</b>							
	OPTAM CO	non OPTAM CO	OPTAM CO	non OPTAM CO	OPTAM CO	non OPTAM CO	
. Frais séjour conventionné	100% BR		100% FR		125% BR		. Frais séjour conventionné
. Frais séjour non conventionné	100% BR		200% BR		200% BR		. Frais séjour non conventionné
. Chambre particulière	0,8% PMSS/ jour soit 27,42 €		60 €/ jour max 90 jour en psy en centre spécialisé		1,2% PMSS/jour soit 41,13 €		. Chambre particulière
. Lit d'accompagnement - Enfant de moins de 16 ans	1% PMSS / jour soit 34,28 €		40 €/ jour		1% PMSS/ jour soit 34,28 €		. Lit d'accompagnement - Enfant de moins de 16 ans
. Honoraires - Chirurgie, obstétrique, anesthésie	100% BR	100%BR	100% FR	200%BR	125% BR	105% BR	. Honoraires - Chirurgie, obstétrique, anesthésie
. Forfait journalier hospitalier	100% FR		100% FR		100% FR		. Forfait journalier hospitalier
. Participation forfaitaire sur les actes techniques	100% FR		100% FR		100% FR		. Participation forfaitaire sur les actes techniques
. Frais de télévision	-		8 €/ jour		5 €/ jour max 15 jours		. Frais de télévision
<b>DENTAIRE</b>							
. Soins et prothèses 100 % santé (Panier RAC 0) (1)	Prise en charge à 100% des frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation		Prise en charge à 100% des frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation		Prise en charge à 100% des frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation		. Soins et prothèses 100 % santé (Panier RAC 0) (1)
. Soins <u>hors</u> 100% santé							. Soins <u>hors</u> 100% santé
. Soins	100 % BR		300 % BR		135 % BR		. Soins
. Inlay, Onlay	-		300 % BR		175% BR		. Inlay, Onlay
. Prothèses <u>hors</u> 100% santé							. Prothèses <u>hors</u> 100% santé
. Panier RAC Maîtrisé (2)	145% BR		400% BR		150% BR		. Panier RAC Maîtrisé (2)
. Panier libre	145% BR		400% BR		150% BR		. Panier libre
. Implantologie	-		-		-		. Implantologie
. Parodontologie	-		150,00 €		-		. Parodontologie
. Prothèses refusées SS	-		500 € max 3 actes/A/B		-		. Prothèses refusées SS
. Orthodontie acceptée SS	150% BR		350% BR		175% BR		. Orthodontie acceptée SS
. Orthodontie refusée SS	-		775 €/ semestre max 4 semestres		-		. Orthodontie refusée SS
<b>OPTIQUE</b>							
Un équipement tous les deux ans, sauf changements de dioptrie et enfants - de 16 ans monture plafonnée à 100,00 €							
. Equipement 100% santé (Classe A) (1)	Prise en charge à 100% des frais réels dans la limite des plafonds limites de vente		Prise en charge à 100% des frais réels dans la limite des plafonds limites de vente		Prise en charge à 100% des frais réels dans la limite des plafonds limites de vente		. Equipement 100% santé (Classe A) (1)
. Equipement <u>hors</u> 100% santé (Classe B)							. Equipement <u>hors</u> 100% santé (Classe B)
. Equipement verres simples	Verres : 4,20% PMSS soit 143,98 € Monture : 4% PMSS soit 137,12 €		350,00 €		Verres : 5,4% PMSS soit 185,11 € Monture : 2,8% PMSS soit 95,98 €		. Equipement verres simples
. Equipement un verre simple et un verre complexe	Verres : 5,30% PMSS soit 181,68 € Monture : 4% PMSS soit 137,12 €		500,00 €		Verres : 6,5% PMSS soit 222,82 € Monture : 2,8% PMSS soit 95,98 €		. Equipement un verre simple et un verre complexe
. Equipement un verre simple et un verre hypercomplexe	Verres : 5,30% PMSS soit 181,68 € Monture : 4% PMSS soit 137,12 €		500,00 €		Verres : 6,5% PMSS soit 222,82 € Monture : 2,8% PMSS soit 95,98 €		. Equipement un verre simple et un verre hypercomplexe
. Equipement verres complexes	Verres : 5,30% PMSS soit 181,68 € Monture : 4% PMSS soit 137,12 €		500,00 €		Verres : 6,5% PMSS soit 222,82 € Monture : 2,8% PMSS soit 95,98 €		. Equipement verres complexes
. Equipement un verre complexe et un verre hypercomplexe	Verres : 5,30% PMSS soit 181,68 € Monture : 4% PMSS soit 137,12 €		500,00 €		Verres : 6,5% PMSS soit 222,82 € Monture : 2,8% PMSS soit 95,98 €		. Equipement un verre complexe et un verre hypercomplexe
. Equipement verres très complexes	Verres : 5,30% PMSS soit 181,68 € Monture : 4% PMSS soit 137,12 €		500,00 €		Verres : 6,5% PMSS soit 222,82 € Monture : 2,8% PMSS soit 95,98 €		. Equipement verres très complexes
. Lentilles acceptées Sécurité Sociale	6% PMSS soit 205,68 € Tous les 2 ans		350,00 €		100% BR + forfait 6,4% PMSS soit 219,39 €		. Lentilles acceptées Sécurité Sociale
. Lentilles refusées Sécurité Sociale ou jetables	-		-		-		. Lentilles refusées Sécurité Sociale ou jetables
. Chirurgie réfractive de l'œil	-		350,00 €/ œil		-		. Chirurgie réfractive de l'œil
<b>AIDES AUDITIVES</b>							
. Aides auditives 100% santé (Classe I) (1)	Prise en charge à 100% des frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation		Prise en charge à 100% des frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation		Prise en charge à 100% des frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation		. Aides auditives 100% santé (Classe I) (1)
. Aides auditives de Classe II (tarifs libres)	100% BR		365% BR		100% BR		. Aides auditives de Classe II (tarifs libres)
<b>AUTRES FRAIS</b>							
. Cures thermales acceptées SS	-		100% BR + Forfait de 500 €		100% BR + Forfait de 450 € tous les 2 ans/B		. Cures thermales acceptées SS
. Allocation adoption	-		460,00 €		100 € / enfant		. Allocation adoption
. Allocation naissance	-		500,00 €		-		. Allocation naissance
. Allocation obsèques	-		150,00 €		-		. Allocation obsèques
. Amniocentèse	-		150,00 €		-		. Amniocentèse
. Actes de prévention	100% BR		100% BR		100% BR		. Actes de prévention
. Vaccins prescrits non remboursés	-		30 €/A/B		-		. Vaccins prescrits non remboursés
. Vaccin anti Grippe	-		100% FR		-		. Vaccin anti Grippe
. Médecines douces	60 €/A/B (ostéopathie)		90 €/A/B (ostéopathie, chiropractie, acupunture, diététique, étiothérapie)		90 €/A/B (ostéopathie, chiropractie, acupunture, homéopathie, phytothérapie, sophrologie, mésothérapie, pédicurie-podologie, psychomotricité, ergothérapie, diététique, étiothérapie)		. Médecines douces (liste selon CP)
. Traitement anti-tabac	50 €/A/B En complément du remboursement SS		-		50 €/A/B		. Traitement anti-tabac
. Fécondation in-vitro	-		150,00 €		-		. Fécondation in-vitro
<b>COTISATIONS</b>							
Tarifs 2021 (selon PMSS 2020)	Salarié : 1% PMSS soit 34,28 €		Isolé : 79,81 € Duo : 144,25 € Famille : 219,34 €		Salarié : 1,05% PMSS soit 36 € Conjoint : 1,26% PMSS soit 43,19 € Enfant : 0,67% PMSS soit 22,97 €		Tarifs 2021 (selon PMSS 2020)

SS = Sécurité Sociale ; BR = Base de Remboursement ; FR = Frais Réels ; PMSS = Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (soit 3 428 € en 2020) ; OPTAM CO = Option Tarifaire Maîtrisée Chirurgie Obstétrique  
/ A/B = Par an et par bénéficiaire  
(1) Tels que définis réglementairement et visés à l'article R.872-2 du code de la SS  
(2) Dans la limite des honoraires limites de facturation dont le montant est fixé par la convention dentaire